



**CONSEIL DES ATIKAMEKW
D'OPITCIWAN**

Opitciwan, le 11 avril 2023

Régie de l'Énergie
Tour de la bourse
800, Place Victoria, bureau 4125
Montréal, QC
H4Z 1A2
secretariat@regie-energie.qc.ca
greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Dossier R-4221-2023 | Projet de centrale de cogénération Opitciwan

Distingué(e)s commissaires,

Au nom du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (CAO) et de l'ensemble des membres de notre communauté, je désire intervenir dans le cadre de la « *Demande d'approbation du contrat d'approvisionnement en électricité à partir d'une centrale de cogénération à la biomasse forestière dans le réseau autonome d'Opitciwan* » à la suite de l'Avis aux personnes intéressées publié le 15 février 2023.

Comme je vous l'indiquais précédemment lors de mon intervention du 14 juillet 2021, le CAO poursuit depuis plusieurs années des démarches visant la réalisation d'un projet de centrale de cogénération à la biomasse forestière à Opitciwan. Une fois complété, le projet assurera une production fiable, sécuritaire, durable et renouvelable de l'électricité nécessaire pour les besoins d'approvisionnement de la communauté d'Opitciwan. De plus, ce projet contribuera au développement de l'économie et de l'emploi pour les membres en maximisant les activités de la scierie et d'autres projets entrepreneuriaux.

Depuis cette intervention, un véritable processus de travail basé sur la confiance et le respect mutuel s'est développé entre notre équipe de travail et nos vis-à-vis chez Hydro-Québec. Après plusieurs mois de travail intensif, cette collaboration s'est finalisée par la signature du contrat d'approvisionnement en électricité (CAE) en décembre 2022 dont nous sommes très fiers. La signature du CAE nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Ainsi, nous sommes sûrs qu'une fois sa mise en service, le projet de centrale de cogénération à la biomasse forestière aura un impact positif important qui, en plus d'offrir une production fiable, sécuritaire, durable et renouvelable d'électricité nécessaire pour notre communauté, permettra de maximiser les activités de notre scierie et de nos projets entrepreneuriaux, contribuant ainsi au développement de l'économie et de l'emploi pour nos membres.

À ce titre, je tiens à souligner qu'en marge du projet de centrale de cogénération à la biomasse forestière, la Société en Commandite Scierie Opitciwan (SCSO) a déjà signifié par lettre à Hydro-Québec son intention

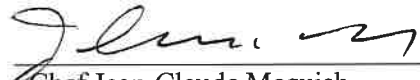
d'implanter un séchoir à bois permettant de développer ses activités. Bien que la réalisation du projet de séchoir soit indépendante et ne dépend pas de la centrale, sa réalisation s'inscrit positivement dans ce contexte.

Enfin, je vous rappelle que le projet de centrale de cogénération à la biomasse permettra à Hydro-Québec de faire des économies substantielles sur les coûts de production de l'électricité desservant notre communauté, en plus de réduire l'empreinte environnementale liée au transport et aux opérations de la centrale au diesel. Le projet remplit donc toutes les conditions de succès au niveau de l'acceptabilité sociale, environnementale et de la faisabilité technique.

Ainsi, au nom du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, je sollicite une décision favorable en regard de la demande d'approbation d'Hydro-Québec du contrat d'approvisionnement en électricité à partir d'une centrale de cogénération à la biomasse forestière dans le réseau autonome d'Opitciwan.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces présentes demandes, je vous prie d'agréer, cher(e)s commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mikwetc !



Chef Jean-Claude Mequish
Conseil des Atikamekw d'Opitciwan